Ne laissez pas le soleil gâcher la vue de vos enfants

Compte Test - 2012-06-08 22:11:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les Français ne protègent pas assez les yeux des plus petits contre les UV. Le baromètre* de l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (Asnav) révèle en effet que 84% des Français possèdent des lunettes solaires contre 68% des enfants. À la mer et à la montagne, les plus jeunes sont respectivement 63% et 62% à chausser leurs lunettes de soleil, et 25% seulement lors d'une activité sportive.Exposer ses yeux aux rayons UV sans les protéger les fragilise sur le long terme en favorisant le développement de la cataracte et de la DMLA (dégénérence maculaire liée à l'âge). Une protection oculaire insuffisante «entame donc le capital vue de millions d'enfants trop exposés» explique le Dr Jean-Pierre Césarini, porte-parole de l'association La Sécurité Solaire qui participe à la sensibilisation de la population aux risques des surexpositions solaires pour la santé, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé.

Pour protéger les yeux des méfaits du soleil, quelques précautions simples peuvent suffire :

- Choisir de bons verres: Pour les plus petits comme pour les adultes, les lunettes solaires de catégorie 3 sont à privilégier pour assurer une filtration des rayons UV suffisante. Le seul marquage «CE» (mentionné sur une étiquette ou directement sur les lunettes) certifie que les verres protègent bien des rayons UV.

- Une monture confortable: Les lunettes pour enfants doivent pouvoir tenir sur le nez et derrière les oreilles, en leur ajoutant un cordon si nécessaire. Elles doivent également être assez couvrantes pour protéger les bords de l'oeil des rayons transversaux.

- Les mères inquiètes à la vue de leur bébé refusant systématiquement de porter des lunettes peuvent se rassurer: les dommages oculaires peuvent être limités par le port d'un chapeau ou d'une casquette, et en évitant bien sûr la période de rayonnement intense de 12 heures à 16 heuresPharmacies.ma - 8 juin 2012(Source: sante.lefigaro.fr)